



Union des employés et employées de service  
SECTION LOCALE 800

**À TOUS LES MEMBRES  
DE LA DIVISION DE L'ENTRETIEN MÉNAGER  
Région de Montréal**

Bonjour à tous et à toutes,

D'abord, permettez-moi de confirmer l'entrée en vigueur du Décret de l'entretien ménager le 9 novembre 2011. Ainsi, les clauses salariales négociées entrent en vigueur et je vous invite à visiter notre site web [www.ues800.qc.ca](http://www.ues800.qc.ca) pour avoir plus d'information à ce sujet. Sachez tout de même que le taux horaire augmente de 0.35 \$ et 0.34 \$ pour les classes A et B respectivement. De même, la contribution au REER sera dorénavant de 0.15 \$ de l'heure. À cet égard, vous devez absolument communiquer avec le Comité paritaire au numéro 514-384-6640 si vous n'avez pas encore rempli votre formulaire REER.

***Convention collective 2010-2017***

Nous ne pouvons envoyer par la poste votre livret de convention collective. Suite aux nouvelles normes de Poste Canada, il en coûterait plus de 7 \$ l'unité, soit un montant de 45,000 \$ en frais d'expédition, ce qui représente environ trois fois le coût d'impression de votre livret de convention. Ces nouveaux frais sont causés par la dimension et le poids du livret qui est imprimé dans les deux langues avec une reliure en spirale.

Pour remédier au problème, nous rendons disponible la convention collective sur notre site web ( [www.ues800.qc.ca](http://www.ues800.qc.ca) ) et des livrets bilingues avec reliure spirale seront disponibles au bureau de l'UES 800, au 920 rue de Port-Royal Est, à Montréal.

Pour les membres qui ne pourraient se procurer leur livret avec reliure spirale selon le mode ci-haut, vous pouvez recevoir une copie (sans reliure spirale unilingue) par la poste. Pour ce faire, vous devrez téléphoner au 514-385-1717 et en faire la demande.

Enfin, je profite de l'occasion pour vous souhaiter à vous et à votre famille de Joyeuses Fêtes et une Bonne Année.

Solidairement,

Raymond Larcher  
Président UES 800  
RL/mgc 2011-11-16